

En quoi consiste le projet ?

Qui est Voies navigables de France, maître d'ouvrage de ce projet ?

Établissement public créé en 1991, Voies navigables de France gère, exploite, modernise et développe 6 200 km de canaux et rivières aménagés, plus de 3 000 ouvrages d'art et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

VNF a pour mission d'offrir la meilleure qualité de service aux usagers et de développer des activités autour de la voie d'eau dans le respect de l'environnement et de la ressource en eau.

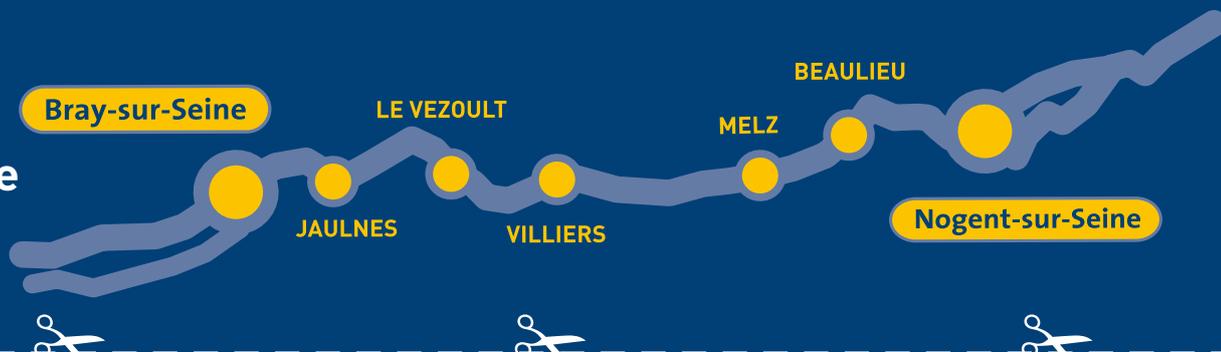
Quelles sont les principales caractéristiques du projet ?

Le projet élaboré par VNF a pour objet d'étendre le réseau navigable à grand gabarit du bassin de la Seine, en le prolongeant de Bray-sur-Seine à Nogent-sur-Seine. Il s'agit d'aménager un tronçon de 27 kilomètres à partir de l'écluse de la Grande Bosse, située à l'aval immédiat de Bray-sur-Seine, de telle sorte que des péniches à grand gabarit puissent accéder au port de Nogent-sur-Seine dans des conditions satisfaisantes.

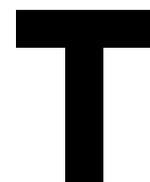
Cet aménagement permettrait de relier sans rupture de charge le port de Nogent-sur-Seine au bassin parisien, aux ports du Havre et de Rouen et, via le futur canal Seine-Nord-Europe, aux grands ports maritimes de l'Europe du nord.

En augmentant les possibilités d'échanges par la voie d'eau, la réalisation de ce projet stimulerait le développement économique local : elle améliorerait la compétitivité des entreprises et favoriserait la création de nouvelles activités. Elle répondrait aussi à l'objectif de progression de la part modale des modes de transport alternatifs à la route fixé par la Grenelle de l'environnement pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Quel est le périmètre géographique du projet ?



ECOPLI



20 g
Valable jusqu'au
17/02/2012

COMMISSION PARTICULIÈRE DÉBAT PUBLIC
PETITE SEINE / GRAND GABARIT
AUTORISATION 45435
10409 NOGENT SUR SEINE CEDEX

Calendrier des réunions publiques

Pour information, voici le calendrier des réunions publiques du débat portant sur l'aménagement de la Bassée, se tenant simultanément.

Petite Seine grand gabarit

15 novembre, à Nogent-sur-Seine

Lancement du débat
19h au Théâtre municipal

24 novembre, à Sourdun*

« Enjeux agricoles »
18h30 au foyer rural

29 novembre, à Gouaix

« Enjeux environnementaux »
18h30 au foyer rural

8 décembre, à Paris

13h-17h Rendez-vous local
« Transport fluvial »
20h à la Péniche « La Baleine Blanche »

15 décembre, à Troyes

« Développement territorial »
19h à l'espace Argence

10 janvier, à Pont-sur-Seine*

« Enjeux agricoles »
18h30 à la salle polyvalente

12 janvier, à Bray-sur-Seine

Réunion générale
18h30 à la salle des fêtes

24 janvier, à Romilly-sur-Seine

Réunion générale
18h30 à la salle des fêtes F. Mitterand

9 février, à Provins*

« Des projets, des territoires »
19h au Petit Théâtre

15 février, à Nogent-sur-Seine

Réunion de clôture
19h au Théâtre municipal

Crue Seine Bassée

17 novembre, à Bray-sur-Seine

Lancement du débat : 19h à la salle des fêtes

22 novembre, à Corbeil-Essonnes

Réunion générale : 20h à la Bourse du Travail

24 novembre, à Sourdun*

« Enjeux agricoles » : 18h30 au foyer rural

1 décembre, à Marolles-sur-Seine

13h-17h Rendez-vous local
« Projet et usages du territoire » : 18h30 au foyer rural

6 décembre, à Paris

13h-17h Rendez-vous local
« Gestion des inondations » : 20h au Pavillon de l'eau

13 décembre, à Bazoches-les-Bray

13h-17h Rendez-vous local
Réunion générale : 18h30 à la salle polyvalente

5 janvier, à Nanterre

Réunion générale : 20h à la salle « Les Terrasses »

10 janvier, à Pont-sur-Seine*

« Enjeux agricoles » : 18h30 à la salle polyvalente

17 janvier, à Montereau-Fault-Yonne

Réunion générale : 20h à la salle « Rustic »

19 janvier, à Gouaix

« Enjeux environnementaux » : 18h30 au foyer rural

2 février, à Alfortville

Réunion générale : 20h au pôle culturel

7 février, à Melun

Réunion générale : 20h à la salle Jean XXIII

9 février, à Provins*

« Des projets, des territoires » : 19h au Petit Théâtre

16 février, à Bray-sur-Seine

Réunion de clôture : 19h à la salle des fêtes

* Réunions communes aux 2 projets.

CPDP Petite Seine grand gabarit
Centre d'affaires Claudel - 1, rue des Ponts
10400 Nogent-sur-Seine
Tél : 03 73 27 02 36
contact@debatpublic-petiteseinegrandgabarit.org

Novembre 2011

La Commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie par deux maîtres d'ouvrage différents, de deux projets d'aménagement touchant la Seine, son cours et sa vallée, entre Nogent-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne. L'un, présenté par l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs projette l'aménagement du secteur de La Bassée et viserait à réduire les risques d'inondation en aval, soit en Ile-de-France. L'autre, étudié par l'établissement public Voies navigables de France (VNF), envisage l'éventuelle mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine.

La CNDP a, le 2 mars dernier, décidé que chacun de ces projets donnerait lieu à un débat public organisé par elle-même et que, compte tenu des interférences importantes entre ces projets, ces débats, coordonnés et simultanés, seraient conduits par des Commissions particulières en partie communes.

Ces deux débats publics se dérouleront du 2 novembre 2011 au 17 février 2012. Les conclusions des maîtres d'ouvrage interviendront donc vers la mi-2012.

Mot du Président des deux CPDP

Interview de Patrick Legrand, Vice-président de la Commission nationale du débat public (CNDP) et Président des CPDP Petite Seine grand gabarit et Crue Seine Bassée.



Qu'est-ce qu'un débat public ?

C'est une phase de concertation préalable à la mise en œuvre de projets d'aménagement du territoire, prévue par la loi, et intervenant largement avant que les décisions définitives soient prises, donc bien avant que l'enquête publique ait lieu.

Les débats publics sont décidés par la Commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative indépendante dont j'assume la Vice-présidence. Le principe de participation résulte de la prise de

conscience des impacts de certains projets d'aménagement ou d'équipement sur l'environnement, qui doivent être débattus avec les citoyens quand il est encore temps de discuter de leur opportunité et, éventuellement, d'en changer les caractéristiques majeures.

Le débat public offre donc à chacun l'occasion, de s'exprimer et de s'informer sur le projet mis au débat, avant que sa mise en œuvre soit décidée par le maître d'ouvrage.

cndp
Commission particulière

du débat public
Mise à grand gabarit
de la liaison fluviale
Bray/Seine-Nogent/Seine

CPDP Petite Seine grand gabarit

Tél : 03 73 27 02 36

Centre d'affaires Claudel - 1, rue des Ponts

10400 Nogent-sur-Seine

contact@debatpublic-petiteseinegrandgabarit.org



(suite de l'interview)



Qui organise ces deux débats publics ?

La CNDP a nommé deux Commissions particulières de débat public composées de six membres chacune, dont quatre sont communs aux deux CPDP. Ces commissions, neutres et indépendantes (elles n'ont donc pas d'avis à donner sur le fond) sont nommées pour la durée des deux débats, ont pour objectif de permettre l'expression des questions et avis du public sur les deux projets, et de garantir les bonnes conditions d'information du public. Notre rôle est d'être à l'écoute de tous. Les deux Commissions particulières sont accompagnées d'un secrétariat général basé à Nogent-sur-Seine et composé de quatre personnes.

Quelles sont les particularités de ces deux débats publics ?

Le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine porté par Voies navigables de France (VNF), a pour objet d'accroître les échanges de marchandises par voie fluviale. Bien que le périmètre d'étude soit compris entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, soit une vingtaine de kilomètres, ses impacts et retombées revêtent un caractère d'intérêt national. En effet le bassin parisien, les ports du Havre et de Rouen comme le nord de l'Europe (ouverture de la liaison Seine-Nord-Europe) sont plus directement concernés par des enjeux socio-économiques en raison de l'augmentation de la demande de fret fluvial.

Le projet d'aménagement de la Bassée, porté par l'EPTB Seine Grands Lacs (établissement public territorial de bassin), a pour objet de réduire l'aléa d'inondation en Ile-de-France. Bien que le périmètre d'étude soit celui de la Bassée, ce projet revêt un caractère d'intérêt national, par ses enjeux socio-économiques et par les modifications écologiques, hydrologiques et paysagères qu'il entraînerait.

Les deux débats publics seront menés concomitamment. Ces deux projets, distincts et gérés par deux maîtres d'ouvrages différents, s'inscrivent tous deux dans le contexte d'aménagement de la Seine : même périmètre géographique, mêmes parties prenantes impliquées, forts enjeux locaux et territoriaux complémentaires. Même si les deux débats publics seront menés de manière concomitante, chacun d'entre eux aura un calendrier propre, proposera ses propres réunions et disposera de son site Internet.

Comment chaque débat va-t-il se dérouler ?

Le débat public offre au grand public, aux élus, aux acteurs économiques, sociaux, environnementaux, aux associations de toute nature la possibilité de discuter ensemble des deux projets concernés, à la vue et au su de tous, chaque parole ayant un poids équivalent. Au total, une dizaine de réunions publiques ont été planifiées pour chacun des débats afin de recueillir vos avis et vos questions en présence des maîtres d'ouvrage (cf. calendrier ci-après). Par ailleurs, notre bureau à Nogent-sur-Seine nous permet de vous accueillir. Notre site Internet, muni d'un système de questions-réponses vous permettra de consulter l'ensemble des informations sur les deux débats publics et les projets.

Qui peut s'exprimer sur ces projets lors des réunions publiques ?

Toute personne qui le souhaite ! Nous souhaitons que le plus grand nombre de personnes puisse donner son avis, transmettre ses interrogations. Toutes les facettes des projets peuvent être abordées : opportunité, organisation des travaux, incidences économiques et/ou environnementales... Il n'y a pas de question sottise ! Des affichages, des tracts, la presse informeront des dates des réunions publiques auxquelles tout le monde peut participer.

Quelles sont les dernières étapes décisives des débats publics ?

Les deux Commissions particulières rédigent chacune, dans un délai de deux mois à compter de la tenue de la dernière réunion publique, un compte-rendu dans lequel sont recueillies toutes les remarques, demandes, suggestions émises par les participants durant les deux débats. Un rapport, évidemment rendu public, sera remis officiellement à chaque maître d'ouvrage, accompagné d'un bilan réalisé par le Président de la CNDP. L'EPTB Seine Grands Lacs et Voies navigables de France auront ensuite trois mois pour faire connaître publiquement leurs réponses, faire part de leur décision de s'engager ou non dans la réalisation du projet qu'ils ont défendu et des conditions de poursuite de celui-ci. Les débats publics sont clos à l'issue de cette dernière phase. Mais la concertation continuera sous des formes prévues par la loi, enrichie par les discussions lors des débats publics.

Patrick LEGRAND



Comment pouvez-vous participer au débat et vous informer ?

Le site Internet

Ce site Internet interactif dispose d'une rubrique questions-réponses qui vous permettra de nous faire part de vos questions et avis, tout en vous informant sur l'avancée du débat et les caractéristiques du projet.

Vous retrouverez notamment le calendrier des réunions publiques, les verbatim (transcription mot à mot des échanges lors des réunions publiques), le dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse, les cahiers d'acteurs publiés, ainsi que les coordonnées de la CPDP.

Dès le 2 novembre, visitez :

www.debatpublic-petiteseingrandgabarit.org

Les réunions publiques

Entre le 2 novembre 2011 et le 17 février 2012, ce sont une dizaine de réunions publiques auxquelles nous vous proposons d'assister. Lors de ces rencontres, le maître d'ouvrage, Voies navigables de France, vous présentera plus amplement son projet et vous pourrez émettre un avis, poser des questions.

Tous les documents présentant le projet seront disponibles (dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse, lettre d'information, cahiers d'acteurs, etc.). Ces réunions seront enregistrées et feront l'objet d'une synthèse rendue publique sur notre site Internet dans les jours suivants.

Les cahiers d'acteurs

Un cahier d'acteur prend la forme d'une contribution écrite rédigée par un groupe, éditée et publiée selon le format éditorial du débat public. La prise en charge technique et financière est assurée, de sa création jusqu'à sa diffusion par le débat public. Cette contribution est libre et volontaire, son contenu est de la totale responsabilité de son auteur et n'engage que lui-même.

Pour être recevable, il doit respecter les règles suivantes :

- répondre uniquement aux données posées par le projet mis au débat,
- faire part d'observations, de propositions, d'un avis, d'une opinion,
- être argumenté,
- ne pas relayer d'intérêts personnels.

Le secrétariat général des débats publics réalise la maquette, imprime et diffuse le cahier d'acteur. Il se présente sous la forme d'un document de 2 ou 4 pages (format A4 fermé) en couleur, standardisé selon la maquette éditoriale :

- le logo de l'acteur,
- une courte présentation de la structure, sa mission et ses coordonnées,
- l'argumentation (9 500 signes maximum).

Le cahier d'acteur doit impérativement être adressé au secrétariat général pendant la durée du débat public. Les contributions peuvent être adressées par courrier électronique :

contact@debatpublic-petiteseingrandgabarit.org

Comme l'ensemble des documents du débat public, ils seront :

- mis en ligne sur le site Internet du débat public,
- à disposition du public dans les locaux de la CPDP et dans chaque salle de réunion publique,
- adressés gratuitement par voie postale à toute personne en faisant la demande.



Qui sont les membres de la CPDP ?

La CPDP se compose de six membres nommés par la CNDP. Ils ont été choisis pour leurs profils complémentaires, leur indépendance et leur engagement socio-professionnel.

Patrick LEGRAND*

Président de la CPDP et Vice-Président de la CNDP, architecte DPLG, ingénieur de recherche à l'Institut National de la Recherche Agronomique, Président d'honneur de France Nature Environnement, ancien directeur de publication du courrier de l'environnement de l'INRA. Il a notamment assuré la présidence des débats publics suivants : ITER en Provence, ERIDAN, Arc de Dierrey, Cyrénée (trois projets de canalisation de transport de gaz naturel).

Isabelle JARRY*

Écrivain. Docteur en pathologie végétale, licenciée en lettres classiques. Biographe de Théodore Monod, elle a publié depuis 1990 neuf romans, plusieurs récits de voyage, des livres pour la jeunesse et un essai biographique sur George Orwell. Elle a été membre de la CPDP Nanotechnologies.

Gérard RIOU*

Diplômé de l'école Boule, il a créé une agence de décoration à Lagny-sur-Marne, puis une galerie marchande de produits de décoration français à Hiroshima (Japon). Il accueille et organise actuellement des séminaires, des fêtes diverses et des classes d'eau sur une péniche, et s'engage dans le monde associatif, plus particulièrement sur le thème de l'environnement urbain.

Chantal SAYARET*

Juriste, enseignante en droit de l'environnement. Adjointe au maire du Havre et Vice-Présidente de l'agglomération de 1995 à 2008. Présidente du comité de l'estuaire de la Seine et de l'Institut français de la mer. Elle a été membre des CPDP LGV Montpellier - Perpignan et Parc éolien en mer des Deux Côtes.

Paul CARRIOT

Titulaire d'un diplôme de médiateur du CNAM, il exerce des missions de médiation et de concertation dans son domaine de compétence, l'environnement. Au sein de l'Association Française des Ingénieurs



et Techniciens de l'environnement (AFITE) dont il est le Secrétaire Général, il préside également la Commission «Concertation & Médiation environnementales» qui réunit des experts et des praticiens du domaine, en liaison avec les pouvoirs publics et les entreprises. Il a été membre en 2010 de la CPDP sur le réseau de transport du Grand Paris. Il est également commissaire-enquêteur.

Daniel COLLARD

Agriculteur, élu local depuis 1977, ancien Maire et Président de la communauté de communes de Jalons, Conseiller général de la Marne, Président de la fédération nationale des coopératives betteravières, ancien Président du groupe Cristal-union, administrateur du pôle de compétitivité industrie et agro-ressources, Chevalier de la Légion d'Honneur.

* Les membres marqués d'un astérisque sont des membres communs aux CPDP des deux débats publics organisés en concomitance.

La CPDP est accompagnée d'un secrétariat général composé de trois personnes :

- Annie Augier**, secrétaire général du débat public.
- Camille Gagneux**, secrétaire général adjoint du débat public.
- Aurélie Loisel**, assistante du secrétariat général.

Les locaux de la CPDP sont situés à Nogent-sur-Seine et ouverts au public

Coordonnées :

CPDP Petite Seine grand gabarit

Tèl : 03 73 27 02 36

Centre d'affaires Claudel

1, rue des Ponts, 10400 Nogent-sur-Seine

contact@debatpublic-petiteseinegrandgabarit.org

Coupon - réponse

Je souhaite recevoir GRATUITEMENT :

- Les prochains numéros de la lettre et publications du débat public
- Le dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse

Version imprimée

Je souhaite poser une question ou donner mon avis :

.....
.....
.....

Nom Prénom

Adresse

Code postal Commune

Téléphone (facultatif) Courriel (facultatif)

Ces informations facultatives sont destinées à l'information de la concertation. Conformément à la loi du 2.1.1978, vous disposez d'un droit d'accès et de modification de ces informations.